

## Assises du commerce

### Nos 18 propositions

16 décembre 2021

#### Adapter les outils juridiques et opérationnels aux réalités locales

1. **Préciser les règles d'urbanisme pour évaluer et suivre plus efficacement l'évolution du dispositif de régulation des implantations commerciales**, via les Commissions départementales (DDAC) et nationales (CNAC) d'aménagement commercial, qu'il s'agisse de leur périmètre, de leur seuil (1000 m<sup>2</sup> actuellement) ou de leur cohabitation.
2. **Donner la possibilité aux collectivités engagées dans un projet d'expérimentation d'une suspension des CDAC de moduler, à iso-ressource globale pour la collectivité, la taxe sur les surfaces commerciales** en fonction des secteurs pour permettre notamment de favoriser les centralités.
3. **Elargir la taxe sur les surfaces commerciales aux drives et aux entrepôts majoritairement dédiés au e-commerce.**
4. **Veiller à l'adaptation des outils de régulation à la disposition des collectivités transfrontalières**, qui font face à des concurrences parfois déloyales de la part des pays riverains.
5. **Veiller à l'échelle inter-territoriale à la bonne cohérence entre les outils de planification de l'offre commerciale**, en encourageant les collectivités engagées dans un volet commercial de « l'alliance des territoires » et limiter les discordances entre les territoires qui brident fortement les implantations périphériques et ceux qui les soutiennent.
6. **Poursuivre la mise à jour et la simplification des dispositions juridiques concernant les foncières commerciales et le droit de préemption des baux et des fonds**, en étudiant les modalités d'un soutien fiscal spécifique assurant la viabilité de cet exercice raisonné du droit de préemption.
7. **Permettre l'extension aux communes des grandes métropoles (y compris hors centre-ville) des Opérations de Revitalisation des Territoires (ORT), tel que prévu dans l'article 26 de la loi dite « 3DS ».**
8. **Appuyer par la loi les dispositifs locaux de gestion concertée des ouvertures dominicales.**

## Appréhender de façon globale et individualisée les problématiques commerciales

9. **Développer l'appui aux expérimentations engagées dans les territoires pour structurer et réguler la logistique urbaine.**
10. **Limiter les effets de « saupoudrage » et soutenir en priorité les consortiums publics-privés développant des parcours d'accompagnement individualisés des commerçants souhaitant digitaliser leur offre** et transformer leur modèle économique pour mieux faire face aux transitions écologique et énergétique.
11. **Mettre en œuvre, notamment à l'échelle européenne, une véritable équité concurrentielle et fiscale entre commerce physique et commerce digital.**
12. **Expérimenter une fiscalité concernant spécifiquement les plus grands entrepôts de e-commerce supérieurs à 40 000 m<sup>2</sup>.**
13. **Mutualiser les soutiens financiers à l'investissement dans les parcours de reprise-transmission.**

## Des mesures transversales

14. **Réactiver un outil national et local d'observation de l'offre**, en soutenant les outils d'observation locaux réunissant l'ensemble des acteurs du territoire, accompagnés par une ingénierie locale et portés par les collectivités.
15. **Appuyer les travaux menés sur les territoires sur l'anticipation et la reconversion des friches commerciales**, en envisageant d'étendre ou pérenniser le fonds friches à ces espaces.
16. **Donner la priorité à la lutte contre les loyers élevés dans les centres urbains**, en appuyant à l'expérimentation de l'encadrement des loyers commerciaux dans les secteurs les plus tendus.
17. **Dans les Zones à Faibles Emissions, proposer un appui financier aux collectivités déployant des aides aux entreprises engagées dans la reconversion de leur flotte.**
18. **Valoriser et reconnaître le travail des managers de centre-ville.**